



VILLE
D'AUVERS-SUR-OISE

COMMUNE D'AUVERS SUR OISE

HÔTEL DE VILLE
17, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
95 430 AUVERS SUR OISE
TEL : 01 30 36 70 30

TRANSFERT D'OFFICE DE VOIE PRIVÉE RUE REMY DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (ARTICLE L.318-3 DU CODE DE L'URBANISME)

COMMUNE D'AUVERS SUR OISE

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PIECE A- DELIBERATION

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte de la commune d'AUVERS SUR OISE

Vu et approuvé par le Maire,

A AUVERS SUR OISE, le :



16 AVR. 2026



VILLE
D'AUVERS-SUR-OISE

COMMUNE D'AUVERS SUR OISE
HÔTEL DE VILLE
17, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
95 430 AUVERS SUR OISE

0	1	2
3	4	5
6	7	8

OCTOBRE 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****2025/015**

DATE DE CONVOCATION : 20 février 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 20 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 28
PRÉSENTS : 22
VOTANTS : 28

Le 6 mars 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la Présidence d’Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HÉBERT-JACQUET, Eric COLIN, Isabelle MOUSSERON, Gabrielle GIRAUX, Christophe TOROSSIAN, Juliette DUMEIGE-KERBRAT, Vincent NOLIN, Pascal CANTIN, Axelle LEGRAND, Colette BRUNELIÈRE, Armelle GAYER, Alain ZIMMERMANN, Catherine ESTIVAL, Jean-Pierre BEQUET et Marie-Agnès TROADEC-GILLARD formant les membres en exercice.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI absent excusé ayant donné pouvoir à Martine ROVIRA, Amélie DORISON absente excusée ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Amélie FOURCROY absente excusée ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Samuel AISSAOUI absent excusé ayant donné pouvoir à Cécile HÉBERT-JACQUET, Lucile WATTEAU absente excusée ayant donné pouvoir à Sabina COLIN, Ludovic RABIER absent excusé ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI.

Secrétaire de séance : Gabrielle GIRAUX.

OBJET : RECOURS A LA PROCÉDURE DE TRANSFERT D’OFFICE DE VOIE PRIVÉE. OUVERTURE D’UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU TRANSFERT D’OFFICE DE LA VOIE PRIVÉE RUE REMY DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE LA COMMUNE D’AUVERS-SUR-OISE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L2122-21,

Vu le Code de l’Urbanisme et notamment l’article L318-3 et suivants,

Vu les articles R141-4, R141-5 et R141-7 à R141-9 du Code de la Voirie Routière,

Considérant la nécessité de diviser la parcelle AI n° 859 pour ne transférer qu’une partie de cette parcelle supportant la circulation publique, soit une emprise d’environ 110 m² issue de la parcelle AI n°859 d’une superficie totale de 257 m².

Considérant qu’une partie de la parcelle AI n°859 supporte actuellement une voie privée indispensable à la circulation publique dans le quartier de la rue Rémy.

Considérant que cette voie privée, ouverte à la circulation publique, est indispensable à la sécurité routière du quartier mais relève du domaine privé.

Considérant la nécessité de régulariser cette situation matérielle et de conférer à cette voie privée le statut juridique conforme à son usage afin de garantir la sécurité de la circulation routière dans le quartier de la rue Rémy.

Considérant que l’article L318-3 du Code de l’Urbanisme permet la mise en œuvre d’une procédure de « transfert d’office sans indemnités » des parcelles privées supportant des voies dans le domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal d’Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **APPROUVE** le recours à la procédure de transfert d’office de voie privée rue Rémy ainsi que le lancement de l’enquête publique permettant le transfert d’office dans le domaine public de la commune d’une partie de la parcelle privée cadastrée AI n°859, pour superficie d’environ 110 m², supportant la voie privée.



2025/015

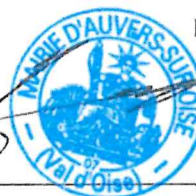
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la division de la parcelle AI n°859 et à l'organisation de l'enquête publique.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

2/2

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise
en Préfecture du Val d'Oise
Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise
Délai de recours : 2 mois à dater de la
notification ou publication

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Auvers-sur-Oise, le 6 mars 2025.

Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise



Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 095-219500394-20250306-DEL2025015-DE



Département :
VAL D OISE

Commune :
AUVERS SUR OISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 17/02/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Vu pour être annexé à la délibération n° 2025/015
du Conseil Municipal du 06/03/2025

Isabelle Mézières,
Maire d'Auvers-sur-Oise



SERVICE DEPARTEMENTAL DES
IMPOTS
FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE
DES FINANCES PUBLIQUES 95093
95093 CERGY PONTOISE CEDEX
tél. 01.30.75.72.00 -fax
sdif.val-doise@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

